

CHAMPIONNATS DE FRANCE ROTAX MAX ET ROTAX MASTER 2015

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise le Championnat de France Rotax Max et le Championnat de France Rotax Master.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Calendrier :

11 et 12 juillet	Ancenis (44)	ASK Ancenis
-------------------------	---------------------	--------------------

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14 heures à 19 heures et se terminera le vendredi de 7 heures 30 à 9 heures

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 9 heures à 19 heures et le vendredi de 7 heures 30 à 9 heures. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8 heures avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

Les Championnats de France Rotax Max et Rotax Master seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de degré B ou C de karting "Pilote concurrent conducteur", en cours de validité pour 2015, inscrit et ayant participé aux 3 manches qualificatives du Championnat Régional. Les pilotes qui participeront à une course internationale Rotax, se déroulant le même week-end qu'une des trois épreuves qualificatives du Championnat régional, pourront valider leur inscription au Championnat de France s'ils ont participé aux deux autres épreuves qualificatives du Championnat régional et s'ils fournissent un justificatif de participation à ladite course internationale.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Un maximum de 72 pilotes sera admis en catégorie Rotax Max et 72 pilotes en catégorie Rotax Master. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler les Championnats de France, au plus tard deux semaines avant la date du meeting.

3.2.2. Le Championnat de France Rotax Max est réservé aux pilotes âgés de 15 ans minimum (âge atteint en 2015).

3.2.3. Le Championnat de France Rotax Master est réservé aux pilotes âgés de 32 ans minimum (âge

atteint en 2015).

3.3. INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ROTAX MAX ET ROTAX MASTER

- 3.3.1. Tout pilote inscrit et ayant participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat Régional (ou à deux épreuves qualificatives du Championnat régional et à une épreuve internationale Rotax ayant lieu le même week-end qu'une des journées qualificatives du Championnat régional) devra s'inscrire par internet sur le site des Championnats et Coupes de France www.ffsa-karting.org, possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15. Le montant de l'inscription au Championnat de France 2015 est fixé à **190 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €. **Le pilote devra avoir participé aux trois épreuves qualificatives de son Championnat régional sauf en cas de force majeure.**
- 3.3.2. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.
- 3.3.3. Les vainqueurs du Championnat de France Rotax Max et du Championnat de France Rotax Master de l'année précédente seront qualifiés d'office pour le Championnat de France Rotax Max et le Championnat de France Rotax Master, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.
- 3.3.4. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante, conformément au règlement Rotax Max France visé par la FFSA.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et 2 moteurs plombés. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit). Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN). Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1 Chaque pilote disposera de 10 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et warm up : 2 avant - 2 arrière apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9) ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 3 avant – 3 arrière en gestion libre, fournis sur place par le manufacturier (tirés au sort). Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

Quatre pneus seront fournis gratuitement par le fabricant. Les deux pneus restants seront payants.

Chaque pilote disposera de 4 pneus pluie (2 avant et 2 arrière) achetés sur place auprès du fabricant.

La marque et le type de pneumatiques devront être identiques à ceux définis dans le règlement Rotax Max France visé par la FFSA.

- 4.2.2.2 Les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront contrôlés avant chaque départ de séance. Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

4.3 NUMEROS DE COURSE

4.3.1 La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 72 sur fond jaune pour la catégorie Rotax Max et de 1 à 72 sur fond blanc pour la catégorie Rotax Master).

4.3.2 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

4.3.3 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

4.4.1 Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant aux Championnats de France Rotax et Rotax Master devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8 heures et 18 heures.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiels est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. COURSE

7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort. Les essais chronométrés et sono métriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. Manches qualificatives

7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en X séries **ne pouvant dépasser 12 pilotes par série**, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	4 ^{ème} chrono
8 ^{ème} chrono	9 ^{ème} chrono	10 ^{ème} chrono	11 ^{ème} chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	7 ^{ème} chrono	
12 ^{ème} chrono	13 ^{ème} chrono	14 ^{ème} chrono etc.....	

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal **à 24 pilotes**, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.

Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur **à 24 pilotes**, **un certain nombre de séries de 12 pilotes maximum seront créées, A, B, C, etc.**

7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème},

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.3.3. Phases finales (Finale 1, Finale 2 et Finale 3)

Le nombre de pilotes pouvant participer aux phases finales sera aligné sur l'arrêté d'homologation de la piste avec un maximum de 36 pilotes.

Une finale 1 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par le classement des manches qualificatives.

Une finale 2 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la finale 1.

Une finale 3 de 25 km par temps sec et de 20 km par temps de pluie. Les positions au départ seront déterminées par l'addition des points marqués aux finales 1 et 2.

7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour les phases finales, auront la possibilité de disputer une Coupe de la CRK ou une Coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Le classement de chacune des 3 finales donnera lieu à l'attribution des points suivants :

100 points au 1 ^{er}	47 points au 14 ^{ème}	24 points au 27 ^{ème}
85 points au 2 ^{ème}	45 points au 15 ^{ème}	23 points au 28 ^{ème}
75 points au 3 ^{ème}	43 points au 16 ^{ème}	22 points au 29 ^{ème}
70 points au 4 ^{ème}	41 points au 17 ^{ème}	21 points au 30 ^{ème}
65 points au 5 ^{ème}	39 points au 18 ^{ème}	20 points au 31 ^{ème}
63 points au 6 ^{ème}	37 points au 19 ^{ème}	19 points au 32 ^{ème}
61 points au 7 ^{ème}	35 points au 20 ^{ème}	18 points au 33 ^{ème}
59 points au 8 ^{ème}	33 points au 21 ^{ème}	17 points au 34 ^{ème}
57 points au 9 ^{ème}	31 points au 22 ^{ème}	16 points au 35 ^{ème}
55 points au 10 ^{ème}	29 points au 23 ^{ème}	15 points au 36 ^{ème}
53 points au 11 ^{ème}	27 points au 24 ^{ème}	
51 points au 12 ^{ème}	26 points au 25 ^{ème}	
49 points au 13 ^{ème}	25 points au 26 ^{ème}	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale 1 et/ou de la finale 2 et/ou de la finale 3, se verra attribuer 2 points supplémentaires (points bonus) à chaque foi. Dans le cadre de la finale décomptée, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points

9.2. CLASSEMENT FINAL DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors **des finales**.

Le classement final du Championnat de France sera établi en additionnant **les points des deux meilleures finales et de l'ensemble des points bonus**. En cas d'ex aequo **le résultat de la finale non retenue fera la différence**. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé où s'il subsiste encore des ex aequo, **le résultat des manches qualificatives fera la différence et en cas de nouvelle égalité, le résultat des essais chronométrés sera retenu**.

ARTICLE 10. PRIX

10.1. A l'issue des trois finales, les 3 premiers pilotes classés de chaque catégorie se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Une dotation de **6200 €** de primes sera attribuée. Les primes seront distribuées de la façon suivante aux 10 premiers de chaque catégorie

1 ^{er}	700 €	6 ^{ème}	220 €
2 ^{ème}	550 €	7 ^{ème}	200 €
3 ^{ème}	450 €	8 ^{ème}	170 €
4 ^{ème}	350 €	9 ^{ème}	150 €
5 ^{ème}	280 €	10 ^{ème}	130 €

Le Champion de France Rotax Max et le Champion de France Rotax Master seront invités à la remise des prix de la FFSA.

10.2. PROTOCOLE PODIUM

A l'issue des phases finales et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du fabricant fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée.